



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 36 – Juin 2012



Laurent Barbut, Annie Fouquet, Bernard Perret

Débat

- L'évaluation des politiques publiques :
quelles pratiques pour quels enjeux ?

NESE n° 36, juin 2012, pp. 123-144

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Présentation

Notes et Études Socio-Économiques est une revue du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Secrétaire de rédaction :

Pierre Claquin, MAAF-SG-SSP-CEP, Chargé de mission

Comité de rédaction

Jean-Claude Teurlay, MAAF-SG-SSP, Adjoint au chef du SSP

Martin Bortzmeyer, MEDDTL-CGDD, Chef de bureau

Patrick Aigrain, FranceAgriMer, Direction Marché Études et Prospective

Frédéric Courleux, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du BEAE

Bruno Hérault, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Aurélie Darpeix, MAAF-DGPAAT, Chargé de mission au BPCEC

Aurélien Daubaire, MEFI-DGT, chef du BEA (POLSEC 4)

Nathanaël Pingault, MAAF-DGPAAT, Chef du BSECC

Jean-Luc Pujol, INRA, Directeur Mission d'anticipation Recherche Société et Développement durable

Sylvain Rousset, IRSTEA, Ingénieur Chercheur

Julien Vert, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE, Centre d'Études et de Prospective

Sébastien Treyer, IDDRI, Directeur des programmes

Tanocrède Voituriez, CIRAD, IDDRI

Pascale Pollet, MAAF-SG-SSP, Sous-directrice de la SDSSR

Composition : SSP - ANCD

Impression : SSP - BSS

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

L'évaluation des politiques publiques : quelles pratiques pour quels enjeux ?

Introduction

Pour compléter les apports des articles précédents, il nous a semblé intéressant de croiser les points de vue de différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques au niveau français et de praticiens œuvrant sur les champs de compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ce débat est l'occasion, entre autres, de mettre en perspective les différentes phases du développement de l'évaluation des politiques publiques en France, de rappeler quelques principes méthodologiques clés et de revenir sur les spécificités de son positionnement institutionnel dans le contexte français.

Les intervenants :



Laurent Barbut, dirige le cabinet de consultant EPICES, spécialisé dans l'évaluation de politiques publiques sur les thématiques agricoles, environnementales et d'aménagement du territoire. Cette activité l'a amené à travailler notamment sur plusieurs chantiers d'évaluation du second pilier de la PAC pour le compte du ministère en charge de l'Agriculture. Membre de la Société Française d'Évaluation (SFE), au sein de laquelle il anime notamment un groupe de travail sur les politiques territoriales.



Annie Fouquet, Inspectrice générale des Affaires Sociales (IGAS), ancienne directrice de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) au ministère du Travail, fut membre du Conseil d'Analyse Économique. Elle préside le comité scientifique de l'évaluation du Fonds social européen, le conseil scientifique de l'ONZUS (Observatoire des zones urbaines sensibles) et celui de l'ANESM (Agence nationale d'évaluation des établissements sociaux et medico-sociaux). Elle est chargée de cours à Sciences-Po Paris sur l'évaluation des politiques publiques et présidente d'honneur de la SFE.



Bernard Perret, référent ministériel évaluation au ministère en charge de l'Écologie, réalise des missions d'audit et d'évaluation en tant qu'Ingénieur Général au CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable). Bernard Perret fut rapporteur général du Conseil Scientifique de l'Évaluation et membre du Conseil National de l'Évaluation puis secrétaire du Comité ministériel de l'évaluation du ministère de l'Équipement. Bernard Perret est membre de la SFE et il enseigne à l'Institut Catholique de Paris.

Ce débat s'est déroulé le 3 mai 2012 et a été animé par Pierre Claquin et Frédéric Courleux, du Centre d'Études et de Prospective.

Pierre Claquin

Avant d'entamer ce débat, il faut nous entendre sur les mots, aussi je souhaiterais, pour commencer, que vous me disiez ce que représente pour vous l'évaluation de politiques publiques, que vous nous en proposiez la définition qui vous paraît la plus juste et la plus utile.

Bernard Perret

Donner une seule définition de l'évaluation est bien sûr quelque chose de difficile. Il faudrait en particulier distinguer selon l'objet évalué. Dans mon ministère, on procède à des évaluations de projets, à des évaluations de plans d'équipement, et l'on a d'autre part des évaluations de politiques et l'on sent bien que ce sont là deux domaines très différents. Il y a aussi une dualité entre évaluation *ex post* et évaluation *ex ante*, souvent des études d'impacts qui montent d'ailleurs en puissance. Et je passe sur les divers contextes qui font que l'on parle, en utilisant le mot « évaluation », de choses qui peuvent être finalement assez différentes.

Pour donner une définition, il faut donc être assez précis, en spécifiant le registre d'évaluation que l'on prend en compte. Je parlerais pour ma part de l'évaluation *ex post* d'une politique publique, que je définirais comme une activité d'étude et d'analyse portant sur la mise en œuvre d'une action et sur les effets de cette action, conduite dans un cadre

« ... L'évaluation est au carrefour de trois finalités. Premièrement la production de connaissance, (...) deuxièmement une finalité d'aide à la décision, ce qui fait la différence avec l'activité de recherche (...) et enfin une finalité démocratique ... »

Laurent Barbut

*« Je parlerais pour ma part de l'évaluation *ex post* d'une politique publique, que je définirais comme une activité d'étude et d'analyse portant sur la mise en œuvre d'une action et sur les effets de cette action, conduite dans un cadre institutionnel et méthodologique plus ou moins formalisé, dans le but de rendre des comptes sur cette action et d'améliorer et de rationaliser la décision. »*

Bernard Perret

institutionnel et méthodologique plus ou moins formalisé, dans le but de rendre des comptes sur cette action et d'améliorer et de rationaliser la décision. Cette définition s'éloigne un peu de la définition canonique du décret de 1998¹, qui est un peu trop simple et qui s'applique plutôt à l'évaluation de programmes qu'à l'évaluation de politiques.

Laurent Barbut

Je rejoins ce qui vient d'être dit sur la complexité d'une définition qui devrait tenir compte de multiples facteurs, et qui varierait selon l'objet ou le moment de l'évaluation, selon que l'on souhaite proposer une définition plus ou moins technique ou politique. Il n'y a bien sûr pas de définition unique. Ce sur quoi j'insiste, en ce qui me concerne, c'est que l'évaluation est au carrefour de trois finalités. Premièrement la production de connaissance, c'est-à-dire que l'on doit absolument, avec une évaluation, apprendre des choses sur une politique publique. Deuxièmement une finalité d'aide à la décision, ce qui fait la différence avec l'activité de recherche par exemple. Et enfin une finalité démocratique, au sens de « rendre compte » sur la gestion publique. Ce qui fait l'originalité et l'intérêt de la démarche évaluative, c'est de combiner ces trois aspects, et donc de fabriquer de la transparence, de contribuer à informer le citoyen, etc. C'est mon approche, tout à fait personnelle, de la notion d'évaluation, qui résulte de mon expérience.

1. NDLR : le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques spécifie à l'article 1 : « L'évaluation d'une politique publique, au sens du présent décret, a pour objet d'apprécier, dans un cadre interministériel, l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. »

Pierre Claquin

Cette difficulté à définir de manière unique et simple l'évaluation n'est-elle pas le témoin d'une difficulté plus générale à penser l'évaluation, à la conduire et à lui donner des finalités opérationnelles ?

Bernard Perret

Je ne pense pas que ce soit une difficulté pour la conduite de l'évaluation. En revanche, c'est effectivement une difficulté en amont pour se mettre d'accord sur la notion, sur ce que l'on veut faire, sur les résultats à attendre, et sur ce qu'un décideur politique a en tête lorsqu'il décide d'une évaluation. C'est à ce moment là que l'ambiguïté existe et peut être gênante, en termes de partage des attentes, et de compréhension du processus et, donc, de ses retombées. Autrement ensuite, dans la conduite des opérations, cette ambiguïté n'est pas un problème.

Laurent Barbut

L'ambiguïté du terme « évaluation » peut entraîner une certaine confusion avec d'autres pratiques « sœurs » du type audit ou contrôle, et venir créer de la confusion par exemple dans les débats sur le risque que prendrait un élu qui déciderait de mener une évaluation. Il est évident que les nombreux sens donnés au mot créent des confusions dans l'esprit des gens, confusions qui sont d'ailleurs levées dans la pratique quand ces personnes participent concrètement à des évaluations, alors qu'elles persistent quand on en reste à des discussions théoriques. Je crois beaucoup à la clarification par la pratique, en tout cas quand on a affaire à des expériences réussies. La confusion sur les termes est d'autant plus grande que l'on est éloigné du terrain.

Pierre Claquin

Selon vous, existe-t-il une spécificité française de l'évaluation ? Certaines caractéristiques vous paraissent-elles attachées à notre pays, et si oui pour quelles raisons ?

Annie Fouquet

Les conceptions et définitions de l'évaluation dépendent bien sûr de la culture politique des pays. Ce qui est intéressant, c'est que l'évaluation s'est développée aux États-Unis, dans les années 1960, sur des politiques sociales très controversées, et c'est justement parce qu'il y avait controverse que l'on a investi dans l'évaluation. Alors qu'en France, on a pendant très longtemps considéré que l'argent public était bien

« ... aux États-Unis, (...) c'est justement parce qu'il y avait controverse que l'on a investi dans l'évaluation. Alors qu'en France, on a pendant très longtemps considéré que l'argent public était bien dépensé, (...) il y avait un consensus social sur le bien fondé des décisions. »

Annie Fouquet

dépensé, les Français croyaient en l'excellence de leurs services publics, il y avait un consensus social sur le bien fondé des décisions. Alors que dans les pays anglo-saxons, les premières livres sterling ou les premiers dollars dépensés, surtout en matière sociale, doivent faire la preuve de leur efficacité. Chez nous, l'évaluation a été perçue comme une remise en cause de la déontologie professionnelle des hauts fonctionnaires, comme une manière de les suspecter de ne pas bien faire leur travail. Alors qu'on a des représentations exactement inverses aux États-Unis.

En France, la seule évaluation qui est légitime, du coup, c'est l'évaluation dite « scientifique », c'est-à-dire celle qui se traduira par des chiffres, des statistiques, parce que là au moins on est persuadé de faire du sérieux et du solide, on évite de remettre en cause les effets de système, on évite de faire une sociologie de l'administration, ce qui pourrait remettre les gens en cause dans leur propre morale personnelle. Alors que l'évaluation ce n'est bien sûr pas cela.

Bernard Perret

J'insiste souvent sur la notion d'institutionnalisation du processus d'évaluation, et je crois qu'en France on est particulièrement attentif à cette question du processus, de la démarche, du rapport aux institutions, de l'autonomie des instances d'évaluation, etc. Dans le même temps, autre particularité, on est plutôt moins confiant dans l'autonomie de jugement des évaluateurs professionnels, alors que dans le monde anglo-saxon, on a eu historiquement une autonomisation plus importante de l'évaluation à travers la professionnalisation des évaluateurs, à travers la consolidation d'un corpus autonome de méthodes reconnues et partagées. En France nous n'avons pas connu cela. Chez nous, les savoir-faire de l'évaluation sont beaucoup plus dépendants des compétences issues d'autres champs et d'autres disciplines, comme l'économie, la statistique, les sciences sociales, et ceci explique que les débats aient plus porté sur les dispositifs institutionnels, sur les liens au politique, sur le degré plus ou moins pluraliste des instances, sur leurs moyens de fonctionnement. Nous avons par exemple des débats récurrents sur la place de la Cour des comptes et des corps d'inspection dans le champ de l'évaluation, sur leur légitimité à intervenir. Dire que ce sont des débats franco-français serait péjoratif et réducteur, mais disons que ce sont en effet des discussions particulièrement vives dans le contexte français. Ce qui ne signifie pas que ce soient de faux débats.

Pierre Clauquin

D'après vous, les différences portent donc plus sur les modalités d'institutionnalisation de l'évaluation que sur les méthodes proprement dites ? Ce serait plus une différence d'approches que de pratiques ?

Bernard Perret

Non, il y a aussi des différences marquées en termes de pratiques et de méthodes. Mais

cela est à mon avis indissociable des objets évalués. Dans le monde anglo-saxon, globalement, même si c'est un peu schématique, on peut dire que l'évaluation porte beaucoup plus souvent sur de véritables programmes, sur des séquences d'actions publiques qui sont formatées avec des objectifs quantitatifs précis, avec des échéances temporelles fixes, avec des moyens définis au départ. De fait, avec ce genre d'objets, on utilise plus facilement des outils quantitatifs comme l'expérimentation, la modélisation, etc. Alors qu'en France, la question d'évaluation se porte plus souvent sur des politiques complexes, prises dans leur généralité, et on fait appel à l'évaluation pour « comprendre ce qui se passe », pour éclairer cette complexité, et cela passe par des approches bien différentes. Mais cela n'empêche pas que l'on puisse, en France aussi, avoir recours à des expérimentations ou aux modèles. Ce ne sont pas des choix méthodologiques délibérés, ceux-ci sont plutôt dictés par les caractéristiques des objets évalués. L'important, c'est ce sur quoi on centre l'évaluation.

Il y a des différences notables entre pays, et c'est bien pour cela que je suis critique sur la définition donnée par le décret de 1998, car elle se réfère plus à des programmes à l'anglo-saxonne qu'à des politiques intégrées à la française. En gros, cette définition dit qu'évaluer, c'est rechercher si les moyens mis en œuvre permettent d'atteindre les objectifs fixés et les retombées attendues, avec de plus une référence aux coûts. C'est donc une définition qui s'applique à une évaluation de programme plus qu'à une évaluation de politique, ce qui présuppose que l'on soit toujours en présence de programmes bien formatés, avec des séquences objectifs-moyens parfaitement claires, avec aussi la possibilité de mesurer les objectifs initiaux et de les comparer aux moyens mis en œuvre, etc. En réalité, dès qu'on a affaire à des objets plus complexes, qu'on ne se retrouve pas devant des situations aussi simples, on ne peut se limiter à cette lecture : il faut rapidement traiter aussi d'autres questions, comme celles de la clarification de l'objet, des catégories d'analyse, etc.

Laurent Barbut

Et en même temps, ce qui est intéressant, c'est qu'à la même époque environ, le rapport de Patrick Viveret, en 1989, insistait sur une autre définition de l'évaluation, qui disait qu'évaluer une politique c'est « forger un jugement sur sa valeur ». Il s'agit là d'une définition plus politique que technique, car elle suppose que l'on précise quelles valeurs sont importantes, pourquoi, à quel titre, et que l'on sache ensuite comment les évaluer. C'est donc alors un tout autre référentiel qu'il faut construire. La « vision française » de l'évaluation n'est donc pas unilatérale !

Pierre Claquin

Puisque vous revenez au Rapport Viveret, quelles ont été les différentes phases de l'institutionnalisation de l'évaluation en France ?

Bernard Perret

Je pense qu'il est inutile de remonter au-delà de la Rationalisation des choix budgétaires (RCB), dans les années 1970, qui a marqué le vrai lancement, du point de vue technique, des études à caractère évaluatif, et surtout de l'évaluation *ex ante*, même si de véritables évaluations *ex post* ont également été conduites, dans un cadre assez formalisé, avec un dispositif piloté par le ministère des Finances. On était alors dans une démarche de type LOLF, avec une structuration des budgets en programmes. On considère généralement que la RCB a été un échec et le dispositif formel de mise en rapport des évaluations et du budget a été abandonné en 1984. Il n'empêche que des cellules RCB ont continué à fonctionner et à faire des études plus ou moins évaluatives dans les ministères. Ensuite, c'est le Commissariat général du Plan qui a repris le flambeau, dans les années 1980, et qui a été chargé de faire un ensemble de rapports sur les méthodes d'évaluation et sur des politiques sectorielles.

Puis arrive Michel Rocard, qui est le seul homme politique de haut niveau, à ma connaissance, qui se soit vraiment pénétré du sujet et qui l'ait porté personnellement. Il a donc demandé à l'un de ses conseillers, Patrick Viveret, grand défenseur de l'évaluation, de faire un rapport, le fameux *Rapport Viveret*, dans lequel on trouvait cette définition évoquée par Laurent Barbut, qui met l'accent sur le jugement, sur le débat public et démocratique, et qui critique les définitions plus technocratiques. Il proposait un dispositif assez complexe avec un Conseil national de l'évaluation, un Conseil scientifique de l'évaluation et un Comité interministériel. Finalement, après passage dans la moulinette interministérielle, est sorti le décret de 1990 qui ne reprenait qu'une partie de ses propositions, celles concernant l'évaluation au sein de l'exécutif, avec un comité interministériel et un conseil scientifique (CSE). Ce dispositif a fonctionné cahin-caha jusqu'en 1998 et une douzaine d'évaluations interministérielles a été conduite dans ce cadre. Ce dispositif a souvent été critiqué pour sa lourdeur. Le fait est que les évaluations, en partie à cause de la procédure, des avis qui devaient être rendus par le conseil scientifique, duraient fréquemment deux ans et demi à trois ans. Cette lourdeur était imputable à la mécanique interministérielle et à la difficulté pour les ministères de s'entendre sur la composition des instances. C'est le parti pris de faire des évaluations lourdes, sur des sujets complexes, qui induisait *de facto* des lourdeurs.

Toujours est-il que ce dispositif a été réformé en 1998, avec la création d'un conseil national de l'évaluation (CNE), qui reprenait en gros les attributions techniques du conseil scientifique et en même temps le rôle d'impulsion politique du comité interministériel. Ce nouveau dispositif a fonctionné jusqu'en 2002, et au moment du renouvellement des membres du CNE, les élections législatives sont arrivées, ces nominations n'ont pas été faites entraînant *de facto* un arrêt du dispositif. Le nouveau gouvernement a dit qu'il allait réformer et créer autre chose, mais cela n'a jamais vu le jour.

Annie Fouquet

Pour ma part, je dirais que les huit premières années 1990-98 ont consisté en une sorte de processus d'apprentissage. Le fait que les propositions du *Rapport Viveret* n'aient été mises en place que sur l'exécutif, et pas sur le législatif, était déjà assez bancal à la base. Par ailleurs, mettre l'accent sur l'interministérialité alors que l'on sait bien que l'interministériel est un endroit en France qui fonctionne mal et où les décisions se prennent difficilement, c'était mettre des boulets au pied de l'évaluation avant même qu'elle ne démarre.

Cette période est très critiquée, trop critiquée même, car ces critiques sont mal fondées. Car, au-delà de l'évaluation, ce sont plutôt les blocages de l'interministériel qu'il faudrait incriminer. Et d'ailleurs, un des grands apports de cette période là, c'est que les travaux du CSE ont apporté et induit en France une vraie conception de l'évaluation, des débats sur le sujet et des méthodes. J'en veux pour preuve que le CNE, dans sa durée de vie deux fois plus courte que le CSE, a produit autant d'évaluations que le CSE. Cela montre bien que le pli était pris, que l'on commençait à maîtriser les méthodes et dispositifs, et cela on le doit aux années 1990-98 que l'on critique injustement. Le procès que l'on fait à l'évaluation à la Viveret, en disant que c'était trop lourd, passe à côté de l'essentiel, à savoir que c'était un temps indispensable d'accumulation d'expériences, d'apprentissage, d'acquisition d'une culture.

Bernard Perret

À propos de cet apprentissage, je suis frappé par le fait que quelques-unes des évaluations qui ont été réalisées à cette époque, des évaluations lourdes et conséquentes, ont été perçues comme des événements fondateurs pour les gens qui y ont participé. Ces personnes font souvent remonter leur prise de conscience de l'importance de certains enjeux

à ces expériences, par exemple dans le domaine de l'environnement ou du logement. Je pense donc que cette période d'apprentissage a été fondamentale.

Pierre Claquin

Au-delà des débats français dont vous venez de rendre compte, ces dernières années furent également celles d'une nette montée en puissance de l'Europe. En quoi cet élément a-t-il eu des effets sur les pratiques d'évaluation ?

Bernard Perret

L'influence de l'Europe est très importante, bien sûr. Une date est en particulier à retenir, 1993, avec la sortie d'une directive sur l'évaluation des fonds structurels européens et d'une circulaire sur l'évaluation des Contrats de plan État-Région. Ces impulsions ont contribué à renforcer le pôle régional de l'évaluation et les initiatives antérieures, comme les comités régionaux d'évaluation en Bretagne ou en Rhône-Alpes, qui ont joué un rôle d'impulsion et de modélisation de l'évaluation régionale, avec des comités partenariaux entre les préfets de région et les présidents des conseils régionaux.

Laurent Barbut

Toutes les politiques co-financées par l'Europe, dans le domaine agricole, les politiques de cohésion et d'aménagement du territoire, comportaient une évaluation obligatoire et ceci a eu un effet d'entraînement évident sur certaines politiques nationales, comme les CPER, à tel point qu'on a calé de plus en plus précisément le calendrier de ces programmes et le calendrier de leurs évaluations. L'Europe a contribué à diffuser la culture et la diversité de l'évaluation auprès des collectivités territoriales, à travers l'ensemble des politiques contractuelles.

Bernard Perret

Parmi les réseaux qui ont joué un rôle de relais et de diffusion dans certains milieux, il faut mentionner tous les acteurs de la politique de la ville, domaine où il y a eu énormément d'évaluations, de toutes natures, au niveau local comme national, avec une vraie diversité de méthodes, beaucoup de débats et controverses. Ce fut un moment riche et une vraie source d'influence.

Frédéric Courleux

Les obligations communautaires en termes d'évaluation du second pilier ont eu un effet considérable dans le développement d'une

culture de l'évaluation au sein du ministère de l'Agriculture. De moins en moins perçues comme une contrainte, elles peuvent

être considérées dans un passé récent comme l'élément déclencheur d'une dynamique qui voit une multiplication des chantiers d'évaluation sur la plupart des programmes du ministère. Certaines directions ont même affiché dans leurs objectifs stratégiques le développement d'une culture de l'évaluation. On voit nettement que les incidences de l'évaluation des politiques publiques, qu'elles soient réputationnelles, managériales ou stratégiques sont considérées comme positives au sein de l'administration.

Pierre Claquin

Nous venons de parler de l'effet d'entraînement européen. Que diriez-vous, en revanche, de l'impact du système institutionnel français sur l'évaluation, et en particulier de son État unitaire centralisé, jacobin disent certains ?

Bernard Perret

En tout cas, ce n'est pas un hasard si le niveau régional a été dynamique à un moment donné, parce que l'on n'y retrouvait pas le même poids des grands corps de fonctionnaires, des missions d'inspection et les habitudes de travail des administrations centrales. Les administrations des Régions sont plus nouvelles et elles se prêtaient mieux à l'innovation, au montage de comités interpartenariaux, etc.

Annie Fouquet

Au niveau régional, les politiques sont aussi plus circonscrites et il est donc plus facile

d'évaluer un domaine, un programme ou même un dispositif, que de juger une politique générale, surtout si elle est inter-

ministérielle. On diminue la complexité et l'on peut donc aller plus vite aux conclusions, lesquelles peuvent être mieux assises. D'autre part, il existe à l'intérieur de l'administration de l'État beaucoup de corps d'experts et d'inspection, et dans les ministères des organismes similaires à votre Centre d'Études et de Prospective, des cellules ou directions d'évaluation, et du coup une partie de l'évaluation est directement faite par l'administration, et l'on ne voit pas bien pourquoi on monterait un dispositif d'évaluation avec des partenaires, voire des prestataires externes puisque les fonctionnaires seraient eux-mêmes capables de discerner le vrai du faux. Certes, dans la politique de la ville et les politiques sociales, il y a eu plus de désaccords et de débats, mais comme ce sont des politiques contractuelles, une évaluation avec les partenaires y a mieux fait sa place. Mais dans les domaines plus techniques, c'est plus difficile.

« Les obligations communautaires en termes d'évaluation du second pilier ont eu un effet considérable dans le développement d'une culture de l'évaluation au sein du ministère de l'Agriculture. »

Frédéric Courleux

Bernard Perret

C'est ce que Jean Leca appelait « la tradition française de la science étatique », c'est-à-dire la tradition d'une expertise qui est endogénéisée par l'État. Et de fait, on le voit de manière caricaturale dans certains ministères, ce sont les mêmes personnes qui élaborent des politiques, font des études *ex ante*, réalisent des bilans, etc. On est maintenant en partie sortie de cela. Tout le monde a compris que ce n'est pas comme ça qu'il fallait faire, mais il en reste encore des traces !

Annie Fouquet

Dans les pays anglo-saxons, quand une administration veut faire une analyse, elle passe commande à des chercheurs universitaires, qui sont bien outillés pour cela. Alors qu'en France, un certain nombre de laboratoires de recherche se refusaient à travailler pour l'État, ils considéraient que c'était se compromettre que de répondre à une commande publique. Heureusement les choses évoluent, essentiellement sous la contrainte de la nécessité d'ailleurs : les chercheurs ayant de moins en moins d'argent, ils sont bien obligés de répondre à ce type de commandes. Cela a évolué donc sauf qu'un certain nombre de chercheurs avancent le fait qu'il est difficile de se faire reconnaître par la communauté scientifique à travers des évaluations, parce que cela n'est pas assez théorique, ne permet pas de publier, et que cela nuit à leur carrière, etc. Alors que dans d'autres pays l'évaluation est une discipline académique, ce qu'elle n'est pas en France.

« C'est ce que Jean Leca appelait « la tradition française de la science étatique », c'est-à-dire la tradition d'une expertise qui est endogénéisée par l'État. »

Bernard Perret

« ... un certain nombre de chercheurs avancent le fait qu'il est difficile de se faire reconnaître par la communauté scientifique à travers des évaluations, parce que cela n'est pas assez théorique, ne permet pas de publier, et que cela nuit à leur carrière etc. »

Annie Fouquet

Frédéric Courleux

Les choses évoluent sur ce point, les fonctions d'expertise tendent maintenant à être davantage prises en considération dans l'évaluation des chercheurs, même si on vient de loin. Paradoxalement nous n'avons jamais eu de mal à mobiliser des chercheurs dans les chantiers d'évaluation, surtout chez les chercheurs seniors qui semblent considérer, même s'ils ne l'avouent pas vraiment, que cette activité leur apporte beaucoup en termes de compréhension de leurs objets d'étude notamment. Il est toutefois évident qu'un bon chercheur ne fait pas forcément un bon évaluateur, leurs boîtes à outils et leurs approches sont de plus en plus divergentes. Ce qu'on peut appeler la professionnalisation des évaluateurs qui va de pair avec leur spécialisation est un phénomène, certes fragile, mais tout à fait positif.

Pierre Claquin

Et que diriez-vous de la Cour des comptes, qui dit procéder aussi à des évaluations ?

Annie Fouquet

La Cour dit qu'elle faisait de l'évaluation bien avant la République, déjà sous l'Ancien régime, et qu'elle n'a pas attendu les dispositions actuelles. Le contrôle d'opportunité leur apparaît comme une façon de faire de l'évaluation, ce qui n'est pas totalement faux. Mais la Cour change beaucoup en ce moment, elle fait des formations

à l'évaluation, elle a un programme d'évaluation qui est distingué du programme de contrôle, etc. On sent bien qu'un certain nombre de personnalités de la Cour sont porteuses. C'est une culture qui s'affirme progressivement. Des évolutions similaires touchent l'Assemblée nationale, qui a maintenant un comité d'évaluation et de contrôle, transversal à toutes les commissions, et qui fait des choses intéressantes, et le Sénat est en ce moment même en train de se doter d'une structure équivalente.

Pierre Claquin

Selon vous, y a-t-il une spécificité institutionnelle ou organisationnelle du ministère en charge de l'agriculture en matière d'évaluation ?

Laurent Barbut

D'abord sur l'aspect institutionnel ou historique, on retrouve dans le cas du ministère de l'Agriculture ce qui vient d'être dit sur les habitudes de l'État, la tendance à endogénéiser l'expertise, le rôle des corps d'inspection, etc. Mais à côté de ces habitudes, qui existent toujours, on a pu constater un développement de l'externalisation, au-delà de l'appui sur des structures de recherche spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires. Il y a ensuite des spécificités relatives aux politiques mises en œuvre, qui sont assez fortement cofinancées par l'Europe, et donc lors des évaluations on se retrouve souvent avec plusieurs niveaux de demande : une demande européenne qui a ses propres questionnements et une demande nationale ou régionale, avec ses

propres critères. Ce double système de référence alourdit le questionnement, il faut croiser des registres de préoccupations différents. D'autre part, l'agriculture est un domaine où il y a un appareillage statistique relativement important, qui n'existe pas pour toutes les politiques sectorielles, et c'est une base d'information intéressante.

Sur le plan organisationnel, le ministère de l'Agriculture met en place dans la mesure du possible des comités d'évaluation pluralistes présidés par des personnalités extérieures, ce qui est un point fort. Cela permet de prendre une forme d'autonomie pour traiter davantage les questions qui intéressent la France et non pas seulement l'Europe. De plus, ces comités pluralistes ont une composante « chercheurs » et « acteurs de la mise en œuvre » assez importante, ce qui fait que la partie production de connaissances est bien développée, alors que la dimension aide à la décision est en revanche plus faible, et en tout cas pas à la hauteur de la qualité de l'investissement en connaissance qui est fait.

Autrement, les sujets des évaluations de ce ministère sont similaires à ceux d'autres ministères. Ils sont aussi complexes, multi-niveaux, il y a autant d'acteurs concernés. Je

« ... dans le cas du ministère de l'Agriculture (...) Il y a ensuite des spécificités relatives aux politiques mises en œuvre, qui sont assez fortement cofinancées par l'Europe, et donc lors des évaluations on se retrouve souvent avec plusieurs niveaux de demande : une demande européenne qui a ses propres questionnements et une demande nationale ou régionale, avec ses propres critères. »

Laurent Barbut

ne vois pas trop de différences de ce point de vue. En revanche, il faut bien dire que les acteurs du monde agricole n'ont pas encore une culture très développée de la discussion pluraliste. Ils ont plus tendance à traiter

les questions en bilatéral, ou à recourir à du lobbying, selon une ancienne habitude historique. L'évaluation a besoin de débats collectifs et il est parfois difficile de les y amener. C'est peut-être pour cela que les organisations professionnelles agricoles sont peu représentées dans les comités de pilotage.

Annie Fouquet

Le ministère de l'Agriculture a certes développé une culture de l'évaluation, notamment en insistant sur le caractère pluraliste des instances, mais il n'est pas le seul. Le ministère en charge de la Santé a ainsi presque institutionnalisé ce caractère pluraliste dans des instances telles que le Haut Conseil de la Santé Publique avec des comités d'évaluation *ad hoc* sur chaque chantier d'évaluation initié.

« L'enjeu est considérable parce que l'intérêt d'avoir des évaluations dans lesquelles les professionnels agricoles soient vraiment impliqués est évident. On ne peut pas avancer sans la profession si on veut faire évoluer les pratiques. »

Bernard Perret

En ce qui concerne la place des lobbies dans les instances d'évaluation, la question dépasse le seul cadre agricole. Il y a là un vrai sujet ; et un sujet compliqué. Si l'instance d'évaluation dure un peu, le risque est qu'il ne reste plus que les lobbies autour de la table et c'est alors totalement biaisé. Un contre-exemple intéressant vient d'une évaluation qui a été faite par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sur la qualité de l'eau potable. Les agriculteurs sont bien sûr des acteurs importants de ce sujet, mais les commanditaires ont mis volontairement tout le monde autour de la table sauf les agriculteurs, parce qu'ils se sont dit que cela serait difficile à gérer, par contre les agriculteurs ont été intégrés dans le rendu de l'évaluation, lors de la phase de restitution plus politique.

Bernard Perret

Cette question de la participation et de la représentation des professionnels agricoles est évidemment très importante. En disant cela, je pense en priorité aux enjeux agri-environnementaux, à tout ce qui est à l'interface de l'agriculture et de l'environnement,

et qui vont prendre une importance absolument considérable, c'est une banalité de le dire. Il faut donc que l'on arrive à mettre en place un cadre adéquat pour faire discuter l'ensemble des parties prenantes. Un groupe de travail des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie a avancé dans ce sens. Il était parti sur de bonnes intentions mais il n'est

pas allé assez loin. L'enjeu est considérable parce que l'intérêt d'avoir des évaluations dans lesquelles les professionnels agricoles soient vraiment impli-

qués est évident. On ne peut pas avancer sans la profession si on veut faire évoluer les pratiques.

« En ce qui concerne la place des lobbies dans les instances d'évaluation, la question dépasse le seul cadre agricole. Il y a là un vrai sujet ; et un sujet compliqué. »

Annie Fouquet

Laurent Barbut

Je suis tout à fait d'accord. Même s'il y a des ris-

ques de captation par les lobbies et les professionnels, ils ont toute leur place dans les instances d'évaluation. Leur absence explique à mon avis que l'on n'avance toujours pas sur certains sujets, alors même que plusieurs évaluations, conduites par des évaluateurs différents, sont parvenues à des constats identiques sur la nature des problèmes et sur les actions à mettre en œuvre. Sur certaines questions, on y voit assez clair depuis 15 ou 20 ans et pourtant les choses n'avancent pas. D'après mon expérience, c'est un certain blocage professionnel qui explique cette difficulté à avancer, et ce blocage aurait peut-être été levé si des représentants de la profession avaient participé à ces évaluations. J'ai deux exemples en tête. Le premier concerne une certaine déconcentration nécessaire de la politique d'installation, sujet sur lequel il y a déjà eu plusieurs évaluations solides et pour autant les choses n'ont pas vraiment avancé. Le second exemple concerne l'ambiguïté qui réside dans la prime à l'herbe, qui apparaît à la fois comme

une mesure de soutien au revenu mise en place pour limiter le différentiel avec les surfaces en culture et en même temps comme une aide environnementale. Il y a eu plusieurs évaluations qui sont arrivées à la conclusion que cette aide devait être mieux ciblée et pour autant les choses n'ont pas bougé à ce jour.

Bernard Perret

Je voudrais à ce propos relater une expérience intéressante, dans le champ de la santé publique, certes éloigné de l'agriculture mais c'est parfois dans la confrontation de domaines très différents que peuvent naître des innovations. Dans le cadre du Haut conseil de santé publique, nous avons été confrontés à des lobbies puissants, et nous avons pensé que nous ne pouvions pas les intégrer directement sous la forme classique d'un comité de pilotage. Nous avons procédé différemment, avec un comité qui était essentiellement composé d'experts, et vers la fin de l'évaluation, quand les résultats étaient déjà bien avancés, nous avons organisé une conférence de consensus, c'est-à-dire un grand débat de deux jours, organisé en ateliers, et nous avons soumis aux gens nos pré-conclusions. Et cela a très bien fonctionné. Je me demande si ce ne serait pas transposable dans le domaine agricole. Dans ce cas, l'évaluation intègre les porteurs d'intérêts très en aval, entre la rédaction du pré-rapport et le rapport final, au moment de préciser les conclusions et recommandations. Ce qui fait qu'ils arrivent trop tard pour empêcher la chose de se faire, et ils sont en même temps obligés d'entrer dans le jeu pour l'infléchir.

Annie Fouquet

Pour moi, le processus d'évaluation est un processus de communication, à tous les niveaux. Et pour bien communiquer, il faut que les gens se sentent impliqués, d'une manière où d'une autre. Mais certaines implications sont bloquantes, il faut faire attention. D'autres implications sont factices et de purs

alibis. En revanche, intégrer certains acteurs au moment du passage des conclusions aux recommandations, cela peut être très positif.

Laurent Barbut

Deux réactions sur ce point. Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord pour dire que cette implication des acteurs, sur la fin du processus, c'est un progrès, c'est mieux que rien. Mais je pense quand même, quand je vois l'importance, en amont, du partage des choix méthodologiques et des questions évaluatives, qu'il y a un risque à ne pas associer le maximum d'acteurs à l'ensemble du processus. Un risque qu'ils refusent les méthodes utilisées, et surtout qu'ils remettent en cause les résultats, tout à la fin.

Deuxièmement, lors de l'évaluation à mi-parcours du Programme de développement rural hexagonal, l'accent a vraiment été mis sur la phase de communication des résultats, avec des réunions inter-régionales, d'une journée complète, avec la présence conjointe de l'évaluateur et du commanditaire. Une journée, cela permet vraiment de rentrer dans les détails et alors, inévitablement, la question des débouchés de l'évaluation se trouve posée. Il y a toujours quelqu'un pour poser cette question : « Et maintenant, qu'allez-vous faire de ces recommandations ? ». Il y a là une forme de mise en danger, mais positive, une forme d'obligation de progresser sur les suites à donner. C'est une vraie nouveauté, certes récente, mais indéniable.

Pierre Claquin

La valorisation et la diffusion des résultats des évaluations est en effet une étape importante, cette revue constitue d'ailleurs un des supports pour les évaluations au sein du ministère et nous avons sorti plusieurs synthèses sur la dernière évaluation à mi-parcours du PDRH². Jusqu'à maintenant, les évaluations ont plutôt concerné le second pilier de la PAC. Il est probable que le premier

2. <http://agriculture.gouv.fr/notes-d-analyse>

pilier entre également dans cette dynamique d'évaluation régulière des dispositifs, au-delà des évaluations ponctuelles déjà existantes. D'après vous, est-ce que la méthodologie mise en œuvre jusqu'ici sur le second pilier devra être adaptée aux spécificités du premier pilier, ou bien est-ce que la boîte à outils évaluative pourra rester à peu près la même ?

Laurent Barbut

Pour commencer, je pense qu'il y aurait en effet un grand avantage à évaluer le premier pilier, il suffit de voir les budgets qu'il représente pour s'en convaincre : certes il y a deux piliers mais ils sont tellement inégaux que la table est vraiment bancal ! Deuxièmement, ces deux piliers sont différents dans leurs objectifs mais aussi dans leurs logiques d'intervention, ce qui réclamera des approches différentes. Troisièmement, les questions que l'on poserait à ce premier pilier, si on l'évaluait, seraient différentes de celles adressées au second. Comme il s'agit d'abord de mesures visant à soutenir les revenus, on mobilisera vraisemblablement des méthodes assez économiques. Mais comme ce premier pilier a aussi des effets induits très importants sur l'environnement, sur les pratiques environnementales, sur sa cohérence avec le deuxième pilier, il faudra développer aussi des méthodes capables d'éclairer ces aspects là. Donc, pour répondre à votre question, les outils d'évaluation qui ont fait leurs preuves sur le second pilier ne pourront pas être transposés tels quels sur le premier.

Frédéric Courleux

Pour compléter ce que vient d'indiquer Laurent Barbut, une extension de l'évaluation à l'ensemble de la PAC permettrait aussi de mieux asseoir certains jugements portés sur le second pilier dans les évaluations déjà

conduites en prenant mieux en compte les impacts du premier pilier. De même, cela permettrait de mieux traiter la question de la cohérence interne de la PAC entre ces deux piliers qui évoluent quand même assez largement chacun de leur côté. On peut toutefois rappeler que des évaluations ponctuelles ont déjà été conduites sur certains aspects du premier pilier mais jamais sur sa totalité. Ce que propose la Commission européenne c'est en fait d'étendre le Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation, actuellement déployé sur le second pilier, au premier mais la Commission garderait la responsabilité des évaluations autres que celles portant sur les OCM spécifiques Viti-vinicole et Fruits et légumes. On peut attendre de cette harmonisation que les pratiques de l'évaluation développées sur le 2nd pilier puissent être déclinées sur les principaux pans du 1^{er} pilier, qu'il s'agisse de l'explicitation de la logique d'action et de la discussion de sa pertinence et de sa cohérence, de la rédaction d'un questionnaire évaluatif partagé, centré sur les enjeux pressentis compte tenu des prochaines échéances politiques et le recours aux données et enquêtes auprès de bénéficiaires et non bénéficiaires, etc. Pour l'heure les évaluations conduites pour la Commission sur le 1^{er} pilier ont sans doute trop reposé sur des travaux de modélisation.

Laurent Barbut

« ... les outils d'évaluation qui ont fait leurs preuves sur le second pilier ne pourront pas être transposés tels quels sur le premier. »

Laurent Barbut

J'ai insisté tout à l'heure sur l'effet d'entraînement positif de la Commission

européenne dans la dynamique de l'évaluation, mais sur le deuxième pilier de la PAC, sur la période 2007-2012, il faut en revanche souligner qu'il y a eu une véritable inflation des questions évaluatives. Il y a une trentaine de mesures avec cinq questions évaluatives par mesure. Et à cela se sont ajoutées des questions transversales. Autre dérive à mon avis, c'est celle du nombre d'indicateurs et de l'importance accordée à ces approches par indicateurs. Il s'agit d'indicateurs donnés à

l'avance et on se rend souvent compte en cours de route qu'il est impossible de les instruire. Ces questions évaluatives et ces indicateurs représentent une telle masse de travail que l'on n'a ensuite plus du tout le temps et les moyens de

se poser des questions qui intéresseraient l'État français, et c'est pareil pour les autres pays. On est donc dans un exercice imposé qui ne facilite pas les conditions d'appropriation de l'évaluation. Les questions évaluatives sont si nombreuses que l'on n'est pas du tout orienté vers une vision globale du programme, on a une vision segmentée, mesure par mesure, sans se poser des questions de cohérence interne et externe.

Il y a une espèce de fausse idée, derrière tout cela, que l'on va mettre en place des indicateurs communs pour les 27 États membres, indicateurs que l'on pourra renseigner, compiler, pour ensuite faire des moyennes à l'échelle de l'Europe. Je comprends bien que, vu de Bruxelles, on a besoin de comparer la France avec l'Italie ou la Belgique, et les régions entre elles. Mais dans les faits ça ne marche pas. Penser que l'on pourra sommer et agréger, c'est une illusion. Il faut sortir de cette croyance qui est une impasse : l'évaluation d'une politique européenne globale n'est pas la somme des évaluations de politiques nationales. En revanche, il est possible de compiler des études qualitatives, et sans passer à ce moment là par une approche par indicateurs.

Frédéric Courleux

La question du renseignement

des indicateurs est en effet un problème sérieux pour nos collègues des bureaux gestionnaires. Certains indicateurs ne sont pas pertinents effectivement mais il y a surtout

« La question du renseignement des indicateurs est en effet un problème sérieux (...) nous avons besoin de penser les choses suffisamment en amont et de manière intégrée. »

Frédéric Courleux

un problème d'accès qu'il nous faut continuer à améliorer. Là aussi nous avons besoin de penser les choses suffisamment en amont et

de manière intégrée. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'on assiste à une dérive qui consiste à réduire l'évaluation à la compila-

tion d'indicateurs. En revanche, il est certain que la formulation du questionnement évaluatif doit être du ressort du commanditaire de l'évaluation, c'est-à-dire de l'autorité de gestion. Pour qu'elle puisse être utile, l'évaluation doit être adaptable et adaptée aux besoins de l'autorité de gestion, et un niveau de détail trop grand voire un saucissonnage ne semblent en effet pas pertinents. Mais on apprend aussi en avançant, par la force des choses.

Pierre Claquin

Puisque nous parlons de méthodes, que pensez-vous de la diversité des méthodes utilisées en évaluation ? Vous paraît-elle suffisante, utilisée à bon escient ou bien au contraire pensez-vous que l'on mobilise un peu toujours les mêmes recettes, maintes fois éprouvées, dans un champ politique donné ?

Bernard Perret

Moi je trouve qu'il y a un vrai progrès dans le sens d'une compréhension de l'intérêt du

pluralisme méthodologique. De plus en plus de personnes comprennent que l'évaluation ne peut pas se

cantonner à un seul type de méthode. Cela étant, il y a toujours des tropismes méthodologiques, et quand on s'adresse à un consultant ou un économiste, on sent bien qu'il a sa

« ... je trouve qu'il y a un vrai progrès dans le sens d'une compréhension de l'intérêt du pluralisme méthodologique (...) Cela étant, il y a toujours des tropismes méthodologiques ... »

Bernard Perret

boîte à outils, qu'il la ressort très vite. Il y a donc encore beaucoup à faire pour aboutir à une sorte de méta-méthodologie qui conduise à rapporter les méthodes disponibles

« Il y a donc encore beaucoup à faire pour aboutir à une sorte de méta-méthodologie qui conduise à rapporter les méthodes disponibles à des questions et à des contextes précis... »

Bernard Perret

à des questions et à des contextes précis, et qui assure que telle approche est bien en phase avec tel sujet. Bien sûr, c'est ce qu'on fait toujours, de manière très empirique, dans les instances d'évaluation, mais il reste encore pas mal de malentendu sur ce sujet. Par exemple, on voit que certains services statistiques dans les ministères traitent les sujets avec leurs propres méthodes de mesure d'impacts ou d'effets propres et ils baptisent cela « évaluation », alors qu'ils ont seulement apporté un éclairage parmi d'autres pour faire une véritable évaluation. Ils n'ont pas compris que l'évaluation, par nature, implique différents types de méthode.

Laurent Barbut

Je rejoins l'idée d'un pluralisme des méthodes d'évaluation à l'œuvre dans le domaine agricole, déjà, parce qu'il y a une base statistique importante, qui permet de mixer les méthodes quantitatives et qualitatives. De plus, il y a eu des expériences récentes innovantes, avec par exemple des comparaisons d'échantillons de jumeaux statistiques, sur les mesures agrienvironnementales, menées par des chercheurs associés aux évaluations. Après, il y a toujours le risque que certains veuillent imposer de façon hégémonique leurs méthodes, en prétendant qu'elle est la meilleure.

Il revient aussi à des acteurs comme vous, le Centre d'études et de prospective, d'organiser le dialogue entre ces méthodes. J'ai le

souvenir d'une journée organisée ici, sur l'évaluation des mesures agrienvironnementales, où au départ chacun défendait son approche et ses conclusions, alors qu'à la fin

tout le monde était conscient des complémentarités. Ces échanges ont fabriqué une vraie convergence des points de vue tout à fait rassurante, en montrant qu'on pouvait expliquer des choses assez proches en parlant d'outils différents.

Annie Fouquet

Il y a quand même eu un effet de mode, ces dernières années, autour d'Esther Duflo, avec

« Il y a quand même eu un effet de mode, ces dernières années, autour d'Esther Duflo, avec l'expérimentation aléatoire contrôlée, comme si c'était la seule et unique méthode d'évaluation des impacts. »

Annie Fouquet

l'expérimentation aléatoire contrôlée, comme si c'était la seule et unique méthode d'évaluation des impacts. Évidemment, beaucoup

de statisticiens s'en sont emparés, et cet effet de mode a eu des effets ravageurs, parce que pour beaucoup évaluation d'impacts est devenue synonyme d'expérimentation aléatoire contrôlée. Pendant longtemps, cela a d'ailleurs été interdit en France, pour des raisons d'égalité de traitement des citoyens. On fait comme en médecine, avec un placebo, et on contrôle les effets sur deux échantillons. Évidemment, en procédant de la sorte, on ne voit pas du tout les effets de système. On sait pourtant qu'il est extrêmement difficile d'avoir des jumeaux, toutes choses égales par ailleurs, surtout sur des trajectoires sociales, avec des personnes ou des groupes de personnes qui n'ont pas eu les mêmes conditions de vie. On voit que si c'est très intéressant intellectuellement, c'est en même temps très limité, avec des effets souvent modestes et extrêmement difficiles à expliquer. Le plus souvent, on mobilise des appareils statistiques extrêmement lourds pour confirmer des évidences.

Deuxièmement, il va de soi qu'une méthode doit avant tout être adaptée à la question qu'on se pose. De mon expérience de la DARES, je tire la conclusion que la définition précise des objectifs d'une mesure est un point essentiel avant le démarrage d'une évaluation.

Frédéric Courleux

Il y a indéniablement une tentation de certains bureaux d'étude, et il s'agit le plus souvent d'émanations de la recherche, de proposer les méthodes qu'ils maîtrisent ou veulent promouvoir sans qu'elles soient nécessairement les plus adaptées à tel ou tel projet d'évaluation. Je partage ce qui a été dit sur certaines modes et le biais qui consiste à vouloir « faire science » alors que l'évaluation n'est pas tant une discipline académique qu'une démarche à vocation démocratique et politique. Le rôle du CEP est justement d'appuyer les bureaux plus opérationnels du ministère en matière d'appréciation des méthodes proposées par les évaluateurs. Ceci afin d'éviter de se voir « vendre » des méthodes inadaptées ou d'un coût disproportionné au regard de l'objectif de l'évaluation ou des données. On peut citer par exemple le recours parfois systématique à la modélisation économique, notamment pour aborder les questions touchant à l'instabilité des marchés agricoles alors même que la plupart des sources d'instabilités ne sont pas représentées dans les modèles standard.

Pierre Claquin

J'aimerais revenir un peu sur les rapports entre indicateurs et évaluation. D'après ce que vous avez dit tout à l'heure, le choix des indicateurs est tout sauf anodin, il conditionne une bonne partie du travail. Quel est en particulier le lien entre indicateurs et questions évaluatives ?

Annie Fouquet

Le problème est que souvent il n'y a pas de liens. Les indicateurs sont prédéfinis avant que l'on se pose la question des choses à évaluer.

Bernard Perret

Les indicateurs sont définis en eux-mêmes et pour eux-mêmes. Alors que logiquement, bien sûr, le questionnement doit précéder le choix des indicateurs et des méthodes qui permettront de mesurer. Cela interfère avec la question des indicateurs de suivi des mesures, qui donnent aussi de leur côté des informations indispensables pour l'évaluation.

Laurent Barbut

C'est une question que l'on retrouve souvent à propos des évaluations demandées par l'Europe. La Commission impose au préalable des indicateurs mais il faut bien faire attention, le plus en amont possible, de disposer également d'indicateurs nationaux spécifiques si on veut que l'évaluation réponde aux questions que l'on se pose. Il y a certes trop d'indicateurs européens pré-formatés, mais il faut aussi les adapter et se les approprier dans la perspective des évaluations à venir, ce qui n'a pas été suffisamment fait.

Annie Fouquet

Attention, on peut aussi développer des enquêtes spécifiques pour acquérir de nouvelles données. Il faut aussi se méfier de biais potentiels : dans les évaluations *ex post*, ce sont très souvent les indicateurs de suivi, voire des critères d'éligibilité, qui servent à renseigner les indicateurs de résultat. En bref, les gens déclarent leurs objectifs comme résultats et il faut qu'ils remplissent la ligne, sinon c'est bloquant !

Pierre Claquin

Pour être légitime, faut-il qu'une évaluation comporte nécessairement un volet quantitatif ?

Bernard Perret

Bien sûr, oui, bien sûr.

Laurent Barbut

Pour moi non. Cela dépend des questions et du matériau dont on dispose où que l'on peut mobiliser. Si on a des questions qui ne se prêtent pas au quantitatif et si on n'a pas de données, on peut très bien faire d'excellentes choses avec du qualitatif. Par contre c'est vrai que le décideur a l'impression que c'est plus sérieux quand on présente des résultats chiffrés. J'utilise souvent des démarches qualitatives, et j'ai rarement des blocages de non-recevabilité des résultats, mais attention, le choix des échantillons et des études de cas doit reposer sur une typologie solidement argumentée. Et je passe souvent un temps important, en comité de pilotage, pour choisir ces cas, en discuter, les faire partager. Et en général cela suffit à garantir l'acceptabilité des résultats. On peut faire du qualitatif rigoureux et argumenté, sans passer par une représentativité au sens strict de la statistique.

Bernard Perret

Cela pose la question plus générale de la représentativité. Les résultats produits sont-ils généralisables ou pas ? Qu'est-ce que je peux extrapoler à partir de mes 10 départements tirés au hasard ? Comment passer de ces cas concrets à des conclusions plus globales ? Que conclure à partir d'un faisceau d'indices ?

Cela me rappelle un congrès de la société américaine d'évaluation, où il y avait un atelier sur les petits échantillons. Toute la question était de savoir, de façon très méthodique, ce qu'on pouvait faire dire à des échantillons de 10 personnes. Et c'étaient des statisticiens qui se posaient ce genre de questions, ce que l'on aurait pas vu en France, où les statisticiens ne s'intéressent jamais à ces questions là. Le résultat est que l'on n'aborde pas sérieusement ces questions, on en reste à du bricolage. C'est considéré comme en

dehors de la « science », comme « pas sérieux ». On est là sur des problématiques hybrides qui n'ont pas d'existence en tant que telles.

Pierre Claquin

Selon vous, quels sont les liens entre évaluation et observation, notamment la montée en puissance des « observatoires » et entre évaluation et expérimentation ?

Annie Fouquet

J'ai plusieurs expériences en la matière. Avec l'observatoire de la pauvreté, l'idée était de mettre autour de la table toutes les informations disponibles, qui pouvaient provenir des différentes catégories d'acteurs, et de ne surtout pas en rester aux seules sources statistiques. Au niveau territorial maintenant, on se rend compte qu'une réunion de l'observatoire local de la sécurité, c'est en fait une rencontre entre la police municipale et le proviseur du lycée, c'est la construction d'un partenariat, et les chiffres ne sont finalement que l'alibi de la rencontre. Mais c'est très utile, ça oblige les acteurs à se mettre d'accord sur la façon de suivre certaines choses. Je pense à la politique de la ville où la mise en place de l'ONZUS (Observatoire des Zones urbaines sensibles) a conduit à reconnaître, par tous les acteurs, la nécessité de géo-localiser les observations. Et sur cette base là on peut ensuite faire des évaluations. On voit que tel chiffre monte ou descend et tout de suite on se pose la question du pourquoi. Donc l'observation appelle et justifie l'évaluation.

Le terme « expérimentation » a lui beaucoup de sens différents. Et on en fait depuis très longtemps, en particulier dans le champ du social ! Il n'a pas fallu attendre les dernières années et l'expérimentation aléatoire contrôlée. L'expérimentation, dans le sens le plus

« L'expérimentation (...) me paraît être une démarche heuristique utile pour une administration jacobine trop sûre d'elle. Elle teste puis généralise si les résultats sont probants. (...) C'est donc une école de modestie qui est favorable à l'évaluation. »
Annie Fouquet

général, me paraît être une démarche heuristique utile pour une administration jacobine trop sûre d'elle. Elle teste puis généralise si les résultats sont probants. L'administration reconnaît qu'elle n'a pas la science infuse et ne juge pas seulement du haut de sa grandeur ce qui est bon ou mauvais. Elle teste et revient éventuellement en arrière. C'est donc une école de modestie qui est favorable à l'évaluation. En disant cela, je parle de toutes les formes d'expérimentation, et pas seulement de l'expérimentation aléatoire contrôlée qui a déjà été évoquée précédemment.

Laurent Barbut

Pour moi, observation et expérimentation devraient être complémentaires de l'évaluation mais ne sauraient la remplacer. L'observation, on l'a déjà évoqué, est liée à l'évaluation au travers des indicateurs. Quant à l'expérimentation, son champ d'application est limité : il y a beaucoup de politiques auxquelles elle ne peut pas s'appliquer, et de nombreuses questions auxquelles elle ne répond pas.

Bernard Perret

Les observatoires renvoient à la notion d'indicateur d'état, permettant d'établir le diagnostic d'une situation donnée. Dans le prolongement de cette réflexion, on peut souligner le cas particulier les indicateurs synthétiques, assez médiatisés tels que l'Indicateur de Développement Humain (IDH) ou l'empreinte carbone. Pour l'instant je n'ai pas eu connaissance de *feed back* de ces indicateurs sur l'évaluation alors que, pour un grand nombre de politiques, on s'attendrait à ce que ces indicateurs nourrissent l'évaluation et servent de critères d'évaluation.

Laurent Barbut

Sur ce sujet, je viens justement de faire une mission pour la région Nord-Pas-de-Calais, qui est une des régions qui a travaillé l'IDH à l'échelle communale et qui peut produire des cartes précises fondées sur la valeur de cet indicateur synthétique. Dans l'évaluation en question, nous avons choisi nos études de cas d'évaluation en fonction de ces valeurs, ce qui est un bon exemple de ce que l'observation peut apporter à l'évaluation.

Pierre Claquin

D'après vos expériences, l'évaluation a-t-elle des effets positifs, en retour, sur le recueil des données et l'élaboration des données de suivi ?

Laurent Barbut

Oui, il y a des améliorations qui sont tangibles. J'ai le souvenir de l'évaluation à mi-parcours du PDRN en 2003, où nous étions confrontés à un problème de données de suivi qui n'existaient pas, nous avons mis le doigt sur le problème et du coup un outil a été installé pour que ces informations soient disponibles lors des évaluations suivantes. Cet outil, l'ODR, n'est pas complètement fonctionnel et satisfaisant, mais au moins il a été créé et a traité le problème. Deuxième exemple, ont été introduites des questions, dans des enquêtes statistiques telles que le recensement agricole, dont les réponses permettent ensuite de faire le lien avec des politiques publiques ; par exemple le fait d'être bénéficiaire ou non de telle ou telle politique ce qui permet de distinguer directement bénéficiaires et non bénéficiaires. Maintenant, on est loin d'être au bout de la route, il y a encore beaucoup de progrès à faire. L'évaluation pousse petit à petit à améliorer le système de suivi, et réciproquement d'ailleurs.

Frédéric Courleux

Nous insistons effectivement sur la sensibilisation des bureaux opérationnels du ministère à l'importance de penser les données de suivi en amont de l'évaluation. On peut se réjouir que certains services demandent à tout rédacteur de nouvelle circulaire de remplir une annexe où il est question de son évaluation et des données de suivi nécessaires pour cela. Bien sûr il y a toujours une certaine urgence à agir et une priorité, bien naturelle du reste, donnée à l'exécution, à la mise en œuvre, au paiement, etc., au détriment du suivi et de l'évaluation mais, chemin faisant, les choses s'améliorent. Un exemple parmi d'autres : on milite pour que dans les formulaires administratifs soient supprimées toutes les informations qui ne sont pas obligatoires car, dans les faits, elles sont inexploitable ! Si c'est important, on le demande vraiment pour pouvoir l'exploiter. Il y a des marges de progrès aussi sur les apparariements entre les différentes bases, afin notamment de travailler davantage sur les non bénéficiaires qui sont une source importante d'information pour l'évaluation.

Bernard Perret

De manière un peu rituelle, une bonne partie des évaluations auxquelles j'ai participé comportent toujours des constats sur le manque de sources, de données. Mais j'ai le sentiment que ceux qui disent cela ne sont pas assez sélectifs, qu'ils ne se rendent pas compte que l'information a un coût, et toute nouvelle mesure ne peut pas s'accompagner de la mise en place d'un tout nouveau système d'informations.

« De manière un peu rituelle, une bonne partie des évaluations auxquelles j'ai participé comportent toujours des constats sur le manque de sources, de données. Mais (...) l'information a un coût, et toute nouvelle mesure ne peut pas s'accompagner de la mise en place d'un tout nouveau système d'informations. »

Bernard Perret

« Je pense qu'il y a deux niveaux de prise en compte des recommandations. Le premier niveau consiste à voir ce qui a changé un an ou deux après l'évaluation. (...) Le deuxième niveau est plus souterrain, de l'ordre du temps long, plus diffus, on ressort tel argument lors d'une négociation, on reprend une idée, cela ne se voit pas forcément mais c'est utilisé. »

Laurent Barbut

Un exemple intéressant est celui de la LOLF. Quand on se pose des questions d'évaluation sur les aspects financiers et les coûts des mesures, on se rend vite compte que tout cela ne correspond que très rarement aux découpages de la LOLF, qui n'est donc d'aucun apport pour l'évaluation en matière d'efficience. Je ne sais pas comment traiter cette question car les problématiques d'évaluation qui émergent n'ont aucune raison d'être complètement stabilisées alors que le suivi des dépenses nécessite un minimum de stabilité.

Pierre Claquin

On dit souvent que les résultats des évaluations ne sont pas assez pris en compte par les décideurs. Comment d'après vous pourrait-on améliorer ce lien entre évaluation et décision ?

Annie Fouquet

Mon expérience est qu'en général, les politiques n'attendent pas la fin d'une évaluation pour prendre des décisions, et ensuite quand les rapports sortent, on dit qu'ils ne servent à rien puisque les décisions sont déjà prises. En fait, ces décisions s'appuient sur les études et l'amélioration des connaissances acquises au cours de l'évaluation. Il y a donc

du chemin faisant.

Laurent Barbut

Je pense qu'il y a deux niveaux de prise en compte des recommandations. Le premier niveau consiste à voir ce qui a changé un an ou deux après l'évaluation, et souvent dans ce cas on trouve qu'il ne s'est pas

passé grand chose. Le deuxième niveau est plus souterrain, de l'ordre du temps long, plus diffus, on ressort tel argument lors d'une négociation, on reprend une idée, cela ne se voit pas forcément mais c'est utilisé. Ceci étant dit, au regard des moyens engagés, je trouve que les évaluations débouchent trop rarement sur des processus de décision, et cela la dessert. Parmi les voies d'amélioration, il faudrait impliquer davantage les décideurs. Par exemple, je n'ai jamais vu un directeur général ou un directeur de cabinet assister à une présentation finale approfondie d'une évaluation. Deuxièmement, il faudrait communiquer plus et mieux sur la démarche en amont et sur les résultats en aval. Il s'agit de se placer dès le départ dans un cadre tel que l'on soit dans l'obligation de communiquer en aval sur l'évaluation et ses résultats. Les agences de l'eau savent bien faire cela avec une forme d'institutionnalisation par un mandat du comité de bassin.

Bernard Perret

Je crois qu'il faut effectivement se poser la question du mode d'institutionnalisation du processus de valorisation des résultats des évaluations. Il y a un cas où cela se fait bien, c'est avec les fonds structurels, parce que cet aspect est complètement intégré dans la mécanique elle-même. Dans d'autres cas de figure, il faut probablement réfléchir à des modes d'obligations. Par exemple, dans le comité ministériel d'évaluation du ministère de l'Écologie, entre 2000 et 2007, on avait mis en place un processus avec deux réunions par an, et les directions concernées devaient faire un point pour dire ce qu'elles avaient tiré des évaluations. Attention il ne s'agit pas de s'obliger à mettre en œuvre les recommandations

mais de rendre compte. Cela nourrit d'ailleurs le retour d'expérience.

Laurent Barbut

Seul le commanditaire peut décider de faire ce qu'il veut d'une évaluation. Mais il est néanmoins important qu'il y ait toujours une certaine forme de suivi, qu'on sache ce que le commanditaire reprend ou pas au sein des recommandations formulées, et pourquoi. Cela oblige à avoir une forme de transparence, pour organiser la suite et la vie de l'évaluation une fois que la démarche est terminée.

Bernard Perret

Depuis l'émergence de la commande jusqu'au processus de suivi final, il faudrait organiser une traçabilité de l'évaluation, des questions, des méthodes, etc. C'est très ambitieux mais c'est la condition d'une capitalisation. Il faudrait aussi une traçabilité de la commande d'évaluation, et savoir comment et pourquoi on en est arrivé à mettre un projet d'évaluation sur la table. Et tout ça ne doit pas conduire à limiter en quoi que ce soit la res-

ponsabilité du politique et la légitimité de sa décision, simplement cela doit le mettre en situation d'abattre ses cartes et de révéler un peu

plus ses stratégies, puisque l'évaluation a été financée sur argent public, ce qu'il faut pouvoir justifier.

Annie Fouquet

Et même si l'on sait bien qu'il y a souvent des changements de gouvernants, et que ceux-ci ne veulent pas reprendre les conclusions des

« ... il faut effectivement se poser la question du mode d'institutionnalisation du processus de valorisation des résultats des évaluations (...) réfléchir à des modes d'obligations. »

Bernard Perret

évaluations commandées par leurs prédécesseurs, au moins qu'ils puissent dire ce qu'ils en reprennent ou pas, et pourquoi, en assumant la légitimité d'un éventuel changement d'orientation en cas d'alternance.

Frédéric Courleux

Les choses ne sont peut être pas aussi linéaires, les objectifs et les arbitrages peuvent évoluer. Sur ce sujet, il est important de rappeler la distinction, entre « *policy* » et « *politics* ».

Ce sont les *policies* (les politiques publiques, les instruments et leur mise en œuvre) que l'on doit évaluer et non les orientations politiques (*politics*). Cela nous amène à conserver toujours une

certaine réserve vis-à-vis des objectifs que l'on aborde sous les critères de cohérence et pertinence. Nous portons ce positionnement auprès des services qui « protège » aussi, en quelque sorte, les évaluateurs et ne remet pas en cause la légitimité du décideur politique. J'insisterai sur ce point : l'évaluation est là pour progresser dans la compréhension des mécaniques économiques et sociales à l'œuvre qui vont impacter les résultats d'un instrument. Mais on ne peut pas porter de jugement définitif sur l'efficacité ou l'efficience d'un instrument de politique publique dans la mesure où il est tributaire des objectifs qu'on lui assigne, qui peuvent être changeants, et du contexte dans lequel il sera mobilisé.

« Sur ce sujet, il est important de rappeler la distinction, entre « policy » et « politics ». Ce sont les policies (les politiques publiques, les instruments et leur mise en œuvre) que l'on doit évaluer et non les orientations politiques (politics). Cela nous amène à conserver toujours une certaine réserve vis-à-vis des objectifs que l'on aborde sous les critères de cohérence et pertinence. »

Frédéric Courleux

Pierre Claquin

Pour terminer nos échanges en se projetant plus sur les prochaines années, quels freins identifiez-vous au développement de l'évaluation dans notre pays ?

Annie Fouquet

Je trouve que beaucoup des freins existants sont en train de s'estomper. Les freins culturels notamment. Du côté du Parlement, les

choses sont vraiment en train de bouger. En revanche, l'interministérialité a décliné. Le meilleur moment en la matière était celui du Commissariat général du Plan, avec le CSE puis le CNE, et il y a

un vrai creux depuis 2002. Au final, je suis assez optimiste cependant, car la culture jacobine française est en train de se mâtiner d'Europe, d'innovation institutionnelle, etc. Et je compte aussi beaucoup sur les collectivités locales, qui sont de plus en plus ouvertes à l'évaluation. Les élus locaux qui ont un peu « baigné » dedans en sont ressortis complètement convaincus.

Laurent Barbut

« Je pense que les principaux freins sont effectivement culturels et que pour qu'ils évoluent, (...) il faudra (...) d'une part de la pratique, des expériences concrètes, et en particulier que des décideurs participent à des évaluations, (...) d'autre part, il faudra garder la diversité des approches et des méthodes et se prémunir de l'hégémonie d'une méthode sur les autres... »

Laurent Barbut

Je suis relativement optimiste aussi. Je pense que les principaux freins sont effectivement culturels et que pour qu'ils évoluent, dans les prochaines années, il faudra

deux choses. D'une part de la pratique, des expériences concrètes, et en particulier que des décideurs participent à des évaluations, ce qui retourne leurs craintes en opportunités. D'autre part, il faudra garder la diversité des approches et des méthodes et se prémunir de l'hégémonie d'une méthode sur les autres ou encore de certaines dérives vers des évaluations trop budgétaires, ou trop quantitatives, ou encore trop centrées sur des indicateurs.

Pierre Claquin

En cette année d'élections et d'intenses débats démocratiques, les candidats s'appuient souvent sur les rapports de la Cour des comptes pour donner tort à leurs adversaires. En revanche, on entend très rarement dire qu'ils s'appuient sur telle ou telle évaluation pour défendre une argumentation. Pensez-vous que les choses vont changer demain, et que des résultats d'évaluations deviendront des bases d'argumentations politiques ?

Bernard Perret

Très souvent, on voit que la grande presse se focalise sur quelques chiffres, mais elle ne rentre pas dans le détail des évaluations. Elle n'en relate que quelques éléments superficiels. Et ça vient en partie de ce que nous disions au début sur le fait qu'en France, la demande d'évaluation est souvent liée à des choses un peu compliquées sur lesquelles on n'a pas d'idées très claires et cela débouche souvent sur des conclusions elles-mêmes complexes que la grande presse ne reprend pas. Sur le plan « santé mentale », une évaluation a été conduite par le HCSP (haut conseil de la santé publique), parallèlement à une évaluation de la Cour des comptes. Des échanges ont eu lieu en continu mais

deux rapports ont été remis. Le rapport de la Cour des comptes est bien fait mais finalement très classique, distribuant des bons et des mauvais points sur la base d'indicateurs quantifiés alors que notre rapport d'évaluation va plus loin dans l'analyse, traitant des jeux d'acteurs, des pratiques, d'évolution des systèmes, etc. Évidemment le premier a eu plus d'écho médiatique, même si la presse médicale spécialisée s'est aussi intéressée au rapport du HCSP.

Annie Fouquet

Les journalistes ne connaissent pas l'évaluation, pour eux c'est quelque chose de scolaire, c'est une note que l'on donne. On n'est pas du tout dans l'appréciation d'une politique. Ils ne supportent pas la complexité. Par ailleurs, chez nous, le dysfonctionnement est

« ... chez nous, le dysfonctionnement est toujours considéré comme un échec, ou comme une erreur, donc négatif, au lieu d'être compris comme une occasion de comprendre des choses et de les faire évoluer. »

Annie Fouquet

toujours considéré comme un échec, ou comme une erreur, donc négatif, au lieu d'être compris comme une occasion de

comprendre des choses et de les faire évoluer. C'est cela qui est difficile en France, on est dans la culture scolaire de la note.

Bernard Perret

Alors que la notion d'*accountability* qu'utilisent les anglo-saxons montre que pour eux, le contrôle, le fait de pouvoir demander des comptes, n'est pas synonyme de domination, de pouvoir, de hiérarchie. Alors que dans notre culture, le contrôle c'est une forme d'exercice du pouvoir de celui qui est au-dessus sur celui qui est en-dessous. Contrôle et hiérarchie sont des notions extrêmement liées.

Je veux ajouter une note un peu plus inquiète pour finir. Dans les années qui viennent, au vu de la gravité des problèmes budgétaires, je m'interroge sur la place que l'on réservera

à l'évaluation. Au Canada dans les années 1990, le milieu de l'évaluation avait été largement mobilisé dans le cadre d'un processus de réforme budgétaire de grande ampleur. Le décideur politique avait publiquement demandé l'appui des évaluateurs avec un certain succès. En France, je doute que le monde des évaluateurs soit prêt ou même seulement mis en situation de jouer un rôle similaire.

Frédéric Courleux

Cela renvoie à une préoccupation que nous avons sur la notion de « réserve de performance », déjà expérimentée sur d'autres fonds européens et envisagée sur le second pilier de la PAC (5 % du budget seraient débloqués à mi-parcours en fonction d'indi-

cateurs cibles). Cela nous pose question. Il serait à craindre, si les indicateurs et plus globalement l'évaluation étaient directement mobilisés pour contrôler la performance, que l'espace de liberté pour améliorer les politiques publiques que constitue leur évaluation soit pris en étau.

Laurent Barbut

Tout à fait, le risque de dérive existe. Il convient, sans remettre en cause ce principe de réserve de performance, que celle-ci soit évaluée de manière complète et pas uniquement sur la base de quelques indicateurs trop simples. Avec le risque aussi d'aider ceux qui réussissent plus que ceux qui ont réellement besoin des financements.

Recommandations aux auteurs

● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
 - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
 - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux fiches de lecture rédigées par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmises aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Pierre Claquin, secrétaire de rédaction : pierre.claquin@agriculture.gouv.fr
- Bruno Héroult, rédacteur en chef : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

revue-nese@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture,

de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Service de la Statistique et de la Prospective

Centre d'Études et de Prospective

12, rue Henri-Rol-Tanguy –

TSA 70007 –

93555 Montreuil sous Bois Cedex

tél. : 01.49.55.85.05

Diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective

Bureau des ventes – BP 32688

31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement : tél. : 05.61.28.93.05